Eurotrek AG
Lerzenstrasse 21 | CH-8953 Dietikon
Telefon +41 44 316 10 00, Fax + 41 44 316 10 01
www.eurotrek.ch | eurotrek@eurotrek.ch

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LE TRANSPORT DE BAGAGES

Eurotrek facilite les excursions en proposant un service de transport des bagages. Ce service de transport de bagages est soumis aux conditions générales de vente suivantes :

1. Champ d'application

Eurotrek prend en charge le transfert des bagages des clients entre les hébergements, selon les étapes individuelles convenues. Le client se charge lui-même de son propre hébergement, lequel ne fait pas l'objet du présent accord.

2. Bagages

Chaque client a droit au transport d'un seul bagage (valise ou sac à dos). Tout bagage supplémentaire doit être signalé à l'avance auprès d'Eurotrek et fera l'objet d'un supplément.
Le poids maximal autorisé par bagage est de 20 kg. Aucun engagement de transport n'est pris pour les bagages dépassant ce poids. Le chauffeur est en droit de laisser sur place, aux risques et frais du client, tout bagage excédant cette limite.
Le client se doit de signaler à Eurotrek toute particularité concernant ses bagages lors de la conclusion du contrat (contenant des objets de grande valeur ou fragiles, etc.).
Des points de remise et de collecte des bagages sont établis pour le transport, permettant à Eurotrek de récupérer ou de livrer les bagages aux horaires prévus.
Les bagages doivent être clairement identifiés avec l'étiquette bagage Eurotrek. Seuls les bagages munis de l'étiquette bagage Eurotrek peuvent être transportés.
Les bagages doivent être équipés d'une poignée solide ou d'une sangle de transport.
Les sacs de courses, en plastique, objets en vrac, etc. ne peuvent pas être transportés, même s'ils sont attachés à une valise ou à un sac à dos. Les bagages contenant des objets en vrac, etc. seront laissés sur le point de collecte, aux risques et aux frais du client.

3. Jour d'arrivée, lieu de collecte et lieu de remise

Les bagages doivent être déposés le premier jour (jour d'arrivée) au plus tard à 10h00 à la gare indiquée avec un guichet bagages ou directement à l'hôtel.
Les jours suivants, les bagages doivent être prêts pour le transport au plus tard à 09h00. Ils doivent être disposés de manière que le chauffeur puisse les manipuler et les charger dans le véhicule sans difficulté. Le client est responsable de la sécurité des bagages jusqu'à leur enlèvement (par exemple à la réception). Dans certains cas, un horaire de remise avancé peut être convenu. Le client en sera alors informé à l'avance par Eurotrek.
Les bagages seront livrés à l'hébergement prévu au plus tard à 18h00. Eurotrek doit être préalablement informé du lieu de dépôt des bagages. Eurotrek n'est pas tenu de vérifier la sécurité, la convenance, etc. du lieu indiqué.
Si les bagages ne peuvent pas être déposés à l'endroit indiqué, le chauffeur se réserve le droit, si nécessaire, de les déposer à un autre endroit, aux risques et aux frais du client, ou de les reprendre. Eurotrek en informera alors le client sur son téléphone portable.
Le client doit informer les hébergements concernés du transport des bagages effectué par Eurotrek et convenir avec eux du lieu de collecte et de dépôt des bagages.
Eurotrek n'est pas tenu d'acheminer les bagages jusqu'à la chambre du client ou de les y récupérer.
Si, en raison de conditions de circulation difficiles, de déviations, de routes ou de cols fermés, de mesures administratives ou policières, etc., les bagages ne peuvent pas être collectés à temps ou s'ils sont livrés en retard, Eurotrek en informera le client sur son numéro de téléphone portable.
Si les bagages doivent être collectés ou transportés en dehors de l'étape et/ou de l'hébergement convenu(s), ou s'ils doivent être éventuellement renvoyés au client, etc., la totalité de ces frais, y compris une indemnité pour Eurotrek, seront à la charge du client. Ces types de transports se font aux risques du client.

4. Documents d'identité, argent liquide, clés, téléphones portables, médicaments, objets de valeur, tablettes, etc.

Les documents d'identité, argent liquide, cartes de crédit et de débit, clés, téléphones portables, médicaments, objets de valeur (tels que les bijoux, les montres, etc.), appareils photo, tablettes et autres appareils électroniques ne doivent pas être rangés dans la valise ou le sac à dos, mais plutôt dans le sac à dos de jour. Eurotrek décline toute responsabilité pour ces objets et objets de valeur.

5. Objets non autorisés dans les valises, sacs à dos, etc.

Les objets suivants sont interdits dans les valises, sacs à dos et autres bagages : liquides inflammables, feux d'artifice en tout genre, cartouches de gaz, cigarettes électroniques, briquets en tout genre et allumettes, armes, munitions, stupéfiants, PowerPacks (batteries externes) ainsi que les objets mentionnés au § 5.

Eurotrek AG
Lerzenstrasse 21 | CH-8953 Dietikon
Telefon +41 44 316 10 00, Fax + 41 44 316 10 01
www.eurotrek.ch | eurotrek@eurotrek.ch

6. Emballage

Les clients doivent s'assurer d'emballer soigneusement les objets pour éviter tout dommage pendant le transport. Les liquides, fruits et aliments, etc. doivent être emballés de manière à ne pas endommager le contenu des bagages, à éviter les fuites ou à ne pas endommager d'autres bagages.
Les moyens de transport utilisés par Eurotrek ne sont pas climatisés. Par conséquent, Eurotrek décline toute responsabilité en cas d'aliments avariés et autres objets sensibles à la température.

7. Étapes et prix

Les étapes doivent être convenues au préalable. Les hôtels et hébergements réservés doivent être communiqués à Eurotrek au plus tard lors de la conclusion de la réservation. Un prix par bagage est convenu pour chaque étape. Le nombre minimal de bagages est de deux.
En outre, des frais de réservation sont facturés, s'élevant à au moins 20,00 CHF par personne (maximum 60,00 CHF par dossier).
Les voyageurs reçoivent une confirmation de réservation comprenant une facture. Un acompte de 30 % du montant total est exigible dans les 10 jours suivant la réception de la confirmation. Le solde doit être versé au plus tard 35 jours avant le premier transport. Pour les réservations effectuées moins de 35 jours avant le premier transfert, le prix total du voyage est immédiatement exigible. En cas de paiement tardif, Eurotrek est en droit, après l'expiration infructueuse d'un bref délai supplémentaire, de se retirer du contrat et de facturer les frais d'annulation conformément au chiffre 9.

8. Réservations de dernière minute

Les réservations effectuées moins de 3 jours ouvrables avant l'arrivée ne sont pas acceptées. Les réservations de dernière minute dans les dix jours précédant l'arrivée ne peuvent être réglées que par carte de crédit.

9. Modifications et annulations

Les modifications peuvent être prises en compte jusqu'à deux jours avant le début du voyage. Les frais de modification suivants s'appliquent :

Frais de changement	
Changement des dates ou de l'itinéraire	CHF 50.00
Changement de participant ou du nombre de participants	CHF 35.00
Changement d'hôtel	CHF 35.00

Pour les annulations effectuées jusqu'à 5 jours avant l'arrivée, des frais de réservation seront facturés. Pour les annulations entre 4 jours et le jour d'arrivée ainsi qu'en cas d'absence non signalée, des frais de réservation et le coût du premier transport seront facturés. Si aucun bagage ne peut être récupéré au lieu de collecte, à l'heure convenue, la réservation sera alors considérée comme une absence non signalée.
Pour calculer les frais d'annulation, il est important d'envoyer l'avis d'annulation par écrit et par e-mail à Eurotrek, durant les heures d'ouverture de bureau normales (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00). Les messages envoyés le samedi, le dimanche ou pendant les jours fériés, seront considérés comme reçus le jour ouvrable suivant.

10. Interruption de voyage

En cas d'interruption de voyage, Eurotrek doit en être immédiatement informé par téléphone, via la ligne d'assistance. Dans ce cas, les transports déjà effectués ainsi que le transport prévu après l'interruption du voyage ainsi que les frais de réservation seront facturés.

11. Avoirs

Les avoirs conformément aux § 8 et § 9 sont crédités sur le moyen de paiement/compte bancaire/compte postal utilisé pour le paiement de la facture.

12. Réclamations

Si un bagage est endommagé pendant le transport, il convient de le signaler immédiatement par téléphone en contactant la ligne d'assistance d'Eurotrek. En cas de dommages extérieurs sur les bagages, etc. lors de la remise de ceux-ci, ou de tout autre dommage, le client se doit de les signaler immédiatement après leur constatation. En cas de notification tardive, tous les droits de réclamation seront caducs.

Eurotrek AG
Lerzenstrasse 21 | CH-8953 Dietikon
Telefon +41 44 316 10 00, Fax + 41 44 316 10 01
www.eurotrek.ch | eurotrek@eurotrek.ch

13. Responsabilité du client

Il incombe au client de veiller à ce que les hébergements concernés soient informés du transport des bagages par Eurotrek. Le client doit veiller à ce que le chauffeur d'Eurotrek puisse récupérer et déposer les bagages sans difficulté. Si les bagages ne sont pas disponibles à l'heure et au lieu convenus pour la collecte, le chauffeur n'est pas tenu de les chercher. Le client est responsable de la sécurité des bagages jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.
Le client est responsable de tous les dommages causés par ses bagages et leur contenu à Eurotrek, aux propriétaires d'autres bagages ou à des tiers.

14. Retard de livraison

La livraison des bagages est planifiée de sorte qu'ils puissent être livrés à l'hébergement prévu avant 18h00. Si, en raison d'une négligence de la part d'Eurotrek, la livraison ne pouvait s'effectuer et que cela devait causer un préjudice au client, la responsabilité d'Eurotrek ne serait engagée qu'en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle. La responsabilité pour les dommages dus au retard est limitée à CHF 300,- par bagage. Eurotrek ne sera pas responsable du retard causé par un trafic important, des embouteillages, des accidents, des déviations, des routes et des cols fermés, des instructions ou contrôles policiers, etc. ou des pannes de transport.
Eurotrek n'est pas responsable des retards causés par des tiers (prestataires externes), tels que les entreprises ferroviaires, funiculaires et téléphériques qui ont été impliquées dans le transport (par exemple à Wengen, Mürren, Zermatt, dans la région d'Aletsch). Ces entreprises sont soumises à leurs propres conditions de transport.

15. Responsabilité pour les dommages

Eurotrek est responsable des dommages causés lors du transport (les bagages sont alors sous la responsabilité d'Eurotrek), dans la mesure où ces derniers sont dus à une négligence grave ou à une faute délibérée. La responsabilité d'Eurotrek en cas de faute moyenne et légère est exclue. Il incombe au client de prouver que le bagage se trouvait en parfait état, etc. lorsqu'il a été confié à Eurotrek. Eurotrek n'est pas responsable des poignées, sangles de transport de valises, sacs à dos, etc. endommagées ou arrachées, ni des roues endommagées ou perdues sur les valises à roulettes.
L'obligation de dédommagement est également exclue si le dommage est dû au contenu du bagage, à un emballage défectueux ou à une valise ou un sac à dos défectueux, ou si le client n'a pas informé Eurotrek, lors de la conclusion du contrat, des particularités de ses bagages (contenant par exemple des objets de grande valeur ou fragiles). Eurotrek n'est pas non plus responsable des objets mentionnés au § 5.
La responsabilité d'Eurotrek débute dès la réception des bagages par le chauffeur d'Eurotrek et s'achève lors de leur dépôt à l'endroit indiqué par le client, à l'emplacement prévu par l'hébergement ou, à défaut de lieu adapté ou accessible, lors du dépôt sur place.
Eurotrek décline toute responsabilité pour les tiers impliqués (tels que les entreprises ferroviaires, funiculaires et téléphériques). Ces entreprises agissent selon leurs propres conditions de transport.
Eurotrek décline toute responsabilité en cas de perte de temps de vacances, de vacances compromises ou de tout autre inconvénient similaire.
Ces dispositions de responsabilité s'appliquent à la responsabilité contractuelle, extracontractuelle et quasi-contractuelle.

16. Droit applicable et tribunal compétent

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Tout litige sera traité par le tribunal de Dietikon, désigné comme for juridique exclusif.